

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2025 à 20 heures

Présents : MM. BOURGOIN Marcel, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mme MURITH Roseline, MM. GALLEGO Emile, PETIT Jean-Pierre, VALET Benoit, MONGEOT Jean-Noël et Mmes PEINTURIER Catherine, DUMONT Eva.

Était excusée : Mme CHAPUT Muriel donne pouvoir à Mme PEINTURIER Catherine

Absents non excusés : M. ROULLET Laurent  
M. REMONDIERE Denis

## 1) Nomination d'un secrétaire de séance

M. Gilles REDON a été nommé secrétaire de séance.

## 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2024

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 3) Retrait de la délibération n°2024-11-26-03 en date du 26 novembre 2024 relative à l'attribution de compensation 2025

Par délibération du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal approuvait les attributions de compensation 2025 présentées par délibération de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin (CDC MOVA).

Suite au courrier de Mme La Sous-Préfète de Le Blanc en date du 31 décembre 2024, nous invitant à retirer la délibération n°2024-11-26-03 du 26 novembre 2024 relative à l'attribution de compensation 2025 pour les motifs suivants :

- ✓ la CLECT a produit son rapport hors délai par rapport au délai de 9 mois prévu par l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;
- ✓ ce rapport, non approuvé par les communes, n'aurait pas dû être visé dans la délibération de la CDC MOVA du 30 septembre 2024 qui fixe le montant des attributions de compensation.

Monsieur le Maire propose, aux membres du Conseil Municipal, de bien vouloir procéder au retrait de la délibération n°2024-11-26-03 du 26 novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le retrait de la délibération n°2024-11-26-03 du 26 novembre 2024.

## 4) Adhésion au service conseil en énergie partagé du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI)

Dans le contexte actuel de consommation d'énergie et d'augmentation des coûts afférents, le SDEI a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leur consommation et à diminuer leur impact environnemental.

Pour ce faire, le SDEI a mis en place en 2016 un service de Conseil en Energie Partagé dont il souhaite faire bénéficier ses adhérents.

Le Conseil en Énergie Partagé est un service, conçu par l'ADEME, spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Il permet aux collectivités ne disposant pas des ressources internes suffisantes de bénéficier de l'expertise d'une personne publique tierce et ainsi de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Ainsi, ce service mutualisé au niveau du SDEI permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent à un coût maîtrisé préservant les ressources publiques.

Ce Conseil en Energie Partagé comprend globalement :

- un bilan énergétique, à partir des factures et de visites techniques des bâtiments, le bilan donne une vision globale des consommations et dépenses en énergie de votre patrimoine. Il propose également des préconisations pour réduire les consommations énergétiques ;

- des études thermiques justifiant des économies d'un projet afin de bénéficier subventions type DETR, Fonds vert, ... ;
- des notes d'opportunité sur les énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermique, ...) ;
- un conseil objectif sur un équipement ou des matériaux préconisés ;
- la possibilité de demander une subvention au SDEI sur des remplacements simples (éclairage, chaudière ancienne, sous-comptage, régulation, ...).

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- l'engagement de la collectivité sur 4 ans minimum ;
- les tarifs (base 2024) de l'adhésion pour la commune sont de :
  - 50.00 € d'abonnement par an ;
  - 1.136 €/an/habitant (503hab population DGF 2025) soit 571.41 €
- la désignation d'un élu «Responsable Energie» qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEI pour le suivi d'exécution de la présente convention et d'un «Référént technique» au sein des services de la commune qui assurera la transmission des informations nécessaires à la mission (factures d'énergie, d'eau, plans des bâtiments...) :

**Responsable énergie** : MONGEOT Jean-Noël

**Référént technique** : BALLEREAU Fanny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé du SDEI ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEI.

#### **5) Demande de subvention 2025 auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle de la commune à savoir :

- ↗ l'isolation des murs par l'intérieur sur 2 côtés (façade et côté jardin) = 10 140.00 € HT ;
- ↗ dépose des radiateurs avant isolation = 1 691.73 € HT ;
- ↗ travaux de peinture dans la salle de classe = 2 098.00€ HT ;
- ↗ le remplacement du système de chauffage au gaz par une pompe à chaleur = 16 670.72 € HT.

Coût du chauffage sur 3 ans du bâtiment :

- 2022 : 3 935.86 €
- 2023 : 4 117.29 €
- 2024 : 7 188.21 €

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 30 600.45 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle de la commune pour un montant prévisionnel de 30 600.45 € HT.
- **adopte** le plan de financement ci-dessous :

Dépense	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Travaux de rénovation énergétique	30 600.45 €	Etat (DETR)	18 360.27 €	60
		Fonds Vert	6 120.09 €	20
		Collectivité (fonds propres)	6 120.09 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>30 600.45 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>30 600.45 €</b>	<b>100 %</b>

- **sollicite** une subvention de 18 360.27 € HT auprès de l'État, correspondant à 60% du montant du projet.

- **charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

## **6) Adhésion au Comité de Défense de la Gare d'Argenton-sur-Creuse**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, le courriel reçu du Comité de Défense de la Gare d'Argenton-sur-Creuse, annonçant les perspectives de travail pour 2025.

Au vu de ce courriel, Monsieur le Maire informe du montant de l'adhésion soit 20.00 € et propose d'adhérer à ce comité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au comité de défense de la gare d'Argenton-sur-Creuse.

## **7) Informations – Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- actuellement, nous avons 2 élèves qui ont un comportement très irrespectueux et inapproprié envers le personnel de la cantine. La cantinière et l'aide surveillante ont prévenu les parents des enfants concernés via le cahier de liaison de l'école.  
M. Benoit VALET et Mme Catherine PEINTURIER demandent à Monsieur le Maire de convoquer les parents pour les informer que si le comportement des enfants ne s'améliorait pas, ils seraient exclus de la cantine pendant une semaine ;  
Les autres conseillers étant du même avis, Monsieur le Maire va faire le nécessaire rapidement.
- courrier reçu du RIP 36 concernant la décision du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Abloux pour mettre en place des compteurs connectés sur le territoire, pour ce faire la société UBICITE va identifier, sur notre commune ou pas, un site d'implantation pour le déploiement du réseau d'antennes LoRaWan ;
- le projet éolien qui devait se faire sur la commune de Mouhet a été refusé par le Préfet ;
- l'ATD36 et le CAUE sont venus nous présenter le projet d'aménagement de la traversée du bourg, les plans fournis sont une base de travail si nous décidons de poursuivre le projet plus loin.

Monsieur Benoit VALET demande s'il serait possible de reboucher les trous devant les containers à verre à l'entrée de la commune.

Monsieur Richard ROSSIN va prévenir les agents techniques.

Madame Catherine PEINTURIER demande :

- l'achat d'un cendrier sur pied pour la salle des fêtes ;
- l'installation d'une antenne téléphonique sur la commune car le réseau quasi-inexistant.

Monsieur le Maire va regarder l'achat du cendrier, par contre pour l'antenne téléphonique comme il y en a une sur Roussines il doute de pouvoir en faire mettre une sur la commune.